

Les maisons sport-santé

OCTOBRE 2025

• RAPPORT

Hayet
Zeggar

IGAS



N°2024-092R

Denis
Rolland

IGESR

N°23-24 183B

SYNTHÈSE

Ce rapport examine le dispositif des maisons sport-santé (MSS) et formule des propositions d'évolutions. Il interroge sa pertinence, son hétérogénéité, sa réponse aux besoins des populations et des territoires et identifie ses fragilités. Il formule treize propositions pour faire évoluer le pilotage des MSS, pérenniser et développer ce dispositif en précisant certaines normes et en consolidant, notamment, son modèle économique.

La mission constate, tout d'abord, la pertinence du dispositif MSS qui a rencontré son public, que les acteurs se sont appropriés et qui s'est déployé sur le territoire. Elle fait le constat aussi de la variété tant des statuts des structures support, que des dimensions, des offres de service et des tarifs, certains éléments méritant d'être mieux encadrés. Au final, la mission estime qu'il y a un intérêt manifeste à poursuivre le développement de nouvelles MSS mais également à consolider le fonctionnement de l'existant.

La mission a identifié trois enjeux majeurs de développement des MSS autour desquels s'articulent ses principales propositions :

- la formation des professionnels de l'activité physique adaptée (APA) et la reconnaissance de leur qualification par le monde de la santé impose la recherche d'une meilleure convergence si ce n'est d'un consensus entre les services ministériels du sport et de la santé, comme entre les branches professionnelles du sport et de la santé, sur les contenus de formations et donc sur ceux qui encadrent et animent l'APA¹ ;
- la consolidation du modèle économique des MSS passera par la pluri-annualisation de leur financement selon deux schémas proposés qui peuvent être successifs : une dotation socle permettant la prise en charge du coordinateur et le financement d'un système d'information ; et, éventuellement, à plus ou moins brève échéance, un financement par l'assurance maladie de l'APA pour certaines pathologies ;
- la création d'au moins deux catégories de MSS, renvoyant à deux niveaux de prestations : celles remplissant toutes les missions du cahier des charges et capables de coordination et de conseil vis-à-vis d'autres MSS ; et les autres, centrées sur l'accueil et l'accompagnement des personnes.

À ces trois principaux axes de progrès, il convient d'ajouter deux efforts de clarification ou d'harmonisation du vocabulaire : la précision nécessaire (entre le monde de la santé et celui du sport) de la distinction entre APA, notamment thérapeutique, et sport santé ; et la clarification du pilotage des MSS entre le niveau national et le niveau régional, en privilégiant le pilotage régional coordonné entre agences régionales de santé (ARS) et délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

La mission propose de distinguer nettement parmi les fonctions assurées par les MSS, la prévention primaire, sous forme d'informations générales auprès du grand public sur les bienfaits de l'activité physique et sportive et de conseils d'orientation ; et les préventions secondaire et tertiaire sous forme d'accueil et d'accompagnement de personnes orientées par leur médecin, présentant déjà

¹Ceux que l'on désigne parfois sous le mot d'« effecteur » dans le monde de la santé, plus que dans celui des sports : il désigne les encadrants de l'APA. Commun au sein des MSS, ce mot est donc employé dans le rapport dans le sens de celui qui fait faire (loin du sens de la physiologie plus commun dans le monde du sport, cet « élément, un organe qui répond aux stimulations qu'il reçoit »).

des problèmes de santé ou des facteurs de risque avérés et rencontrant des problèmes d'accès à l'activité physique. La mission estime que les MSS doivent, accompagnées par leurs tutelles, poursuivre leur maillage territorial, accueillir mais pas prioritairement accompagner des personnes n'ayant ni problème de santé ou facteurs de risques, ni difficulté d'accès à l'activité physique, enfin augmenter la part des publics géographiquement ou socialement prioritaires.

RECOMMANDATIONS DE LA MISSION

n°	Recommandation	Priorité	Autorité responsable	Échéance
1	Normer au niveau national les prestations des MSS en matière d'APA thérapeutique (le sport sur ordonnance) : trois bilans (à 0, 3, 6 mois) ; cycle de trois mois renouvelable une fois ; privilégier l'option de deux séances par semaine (sauf offre insuffisante) ; groupes de dix personnes maximum (à moduler selon les pathologies) ; tarification encadrée dans une fourchette.	1	Ministère chargé de la santé, Ministère chargé des sports	
2	Organiser au niveau national les modalités de recensement systématique à l'échelon départemental et/ou régional des offres distinctes de « sport sur ordonnance » et de « sport santé bien-être » et s'assurer de sa libre mise à disposition en ligne (et de sa mise à jour périodique), aussi bien pour l'amont des MSS (les prescripteurs) que pour l'aval (le public) voire pour les MSS elles-mêmes (mettre en réseau les acteurs).	2	Min. chargé de la santé, Min. chargé des sports	
3	Sur la base de l'expérimentation en cours de mise en place par le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative (170h de formation pour des éducateurs sportifs à l'expérience validée) et de son évaluation, définir au niveau national le cadre de formation sport santé requis pour encadrer d'une part une offre en matière de sport sur ordonnance et, d'autre part, une offre en matière de sport santé bien-être.	2	Min. chargé de la santé Min. chargé des sports	
4	Pour répondre aux besoins croissants d'APA, poursuivre le développement au sein des formations STAPS des formations universitaires d'EAPA.	1	Min. chargé de l'enseignement supérieur Min. chargé des sports	
5	Lancer des travaux conjoints entre les différents ministères concernés pour examiner la pertinence et les conséquences de la reconnaissance des EAPA en profession réglementée.	2	Min. chargé de la santé Min. chargé des sports Min. chargé de l'enseignement supérieur	
6	Prévoir l'usage de systèmes d'information sécurisés communs obligatoires à l'échelle régionale et permettre de ce fait aux effecteurs d'APA, bien formés à cet usage, un accès confidentiel aux données de santé.	1	Min. chargé de la santé Min. chargé des sports	
7	Promouvoir avec les acteurs locaux et régionaux des projets spécifiques permettant d'augmenter sensiblement la part des publics des territoires prioritaires, des publics précaires et les plus éloignés de l'activité physique.	2	Min. chargé de la santé Min. chargé des sports	

n°	Recommandation	Priorité	Autorité responsable	Échéance
8	Cadrer au plan national une typologie des MSS comportant deux à trois niveaux de prestations, en fonction des missions du cahier des charges effectivement remplies et adapter le financement public à cette gradation établie au niveau régional ou départemental.	1	Min. chargé de la santé Min. chargé des sports ARS/DRAJES	
9	Favoriser la création de réseaux géographiques de MSS.	2	Min. chargé de la santé Min. chargé des sports ARS/DRAJES	
10	Assumer le financement pluriannuel conjoint (à trois ans) par l'ARS et la DRAJES d'une partie du fonctionnement des MSS par une dotation socle constituée de la rémunération d'un EAPA, notamment pour assurer la coordination de la MSS et la réponse aux appels à projets, et du système d'information (SI) adapté.	1	Min. chargé de la santé Min. chargé des sports	
11	Clarifier les rôles respectifs du niveau national (définition des normes dont fourchette de tarification et reste à charge, définition de nouveaux territoires d'études dont le suivi des cohortes des personnes passées par les MSS) et du niveau régional (chargé du pilotage des MSS comprenant l'habilitation et la gestion des financements).	1	Min. chargé de la santé Min. chargé des sports Min. chargé de l'enseignement supérieur	
12	Déployer l'expertise acquise par les MSS au bénéfice d'autres milieux : engager une collaboration accrue avec l'éducation nationale en matière de prévention primaire et, à tous les niveaux de la prévention, en ESMS, notamment en EHPAD.	2	Min. de l'éducation nationale, Min. chargé de la santé Min. chargé des sports	
13	Renforcer la communication sur le dispositif des MSS, aussi bien en direction des professionnels de la santé ou des acteurs du territoire, que de son public potentiel.	2	Min. chargé de la santé Min. chargé des sports	